

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

## A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

<b>Désignation de la société</b>	SASU JARDIN DE L'ESTHETIQUE		
<b>Adresse du principal établissement</b>	24 PLACE CARNOT 21200 BEAUNE		
<b>Adresse du siège social, si différent</b>			
<b>Ancienne adresse en cas de changement</b>			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			

<b>B - ACTIVITÉ</b>	Si vous avez changé d'activité <input type="checkbox"/>		Activités exercées : SOINS DE BEAUTE
---------------------	---	--	--------------------------------------

## C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

<b>1 - Résultat fiscal</b>					
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	12 860	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
<b>2 - Plus-values</b>					
PV à long terme imposables au taux de 15 %					
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %			
PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
<b>3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)</b>					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Société d'investissements immobiliers cotée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
<b>4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
<b>5 - Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)</b>					
				Chiffre d'affaires	
Base d'imposition				Taux d'imposition	
<b>6 - Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)</b>					
Base d'imposition				Taux d'imposition	

## D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

<b>E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
---	---	--

## F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	non	Si oui, nom du logiciel utilisé :	
			ECF <input type="checkbox"/>
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Indép.	SAS IN EXTENSO DIJON 3 G rue Jeanne Barret 21000 Dijon	
- du Conseil :			
- du prestataire :			

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/12/2025

Néant **G - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	<b>TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)</b>	

**H - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

**I - DIVERS**

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

**J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

Rémunérations :	- Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
<b>MVLT imposées</b>	<b>à 0 %</b>	<b>à 15 %</b>	<b>à 19 %</b>
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

## ① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant 

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2025 ③
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	129 241	012		129 241
- Autres	014	1 080	016	1 080	
Immobilisations corporelles	028	88 478	030	88 111	367
Immobilisations financières (1)	040	1 548	042		1 548
<b>(5) TOTAL I</b>	<b>044</b>	<b>220 347</b>	<b>048</b>	<b>89 191</b>	<b>131 156</b>
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	1 563	052		1 563
Stocks marchandises	060	3 753	062		3 753
Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 528	066		1 528
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072	1 745	074		1 745
Charges constatées d'avance	092	113	094		113
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	12 127	086		12 127
<b>TOTAL II</b>	<b>096</b>	<b>20 829</b>	<b>098</b>		<b>20 829</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>241 176</b>	<b>112</b>	<b>89 191</b>	<b>151 985</b>

PASSIF			31/12/2025
Capital social ou individuel			120 1 500
Écarts de réévaluation			124
Réserve légale			126 5 917
Réserves réglementées			130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132 12 643
Report à nouveau			134
<b>Résultat de l'exercice</b>			136 10 931
Subventions d'investissement			137
Provisions réglementées			140
<b>TOTAL I</b>			142 <b>30 991</b>
Provisions pour risques et charges			154 <b>TOTAL II</b>
Emprunts et dettes assimilées (4)			156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164 4 086
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			166 6 913
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 228	172 8 067
Comptes courants d'associés			173 101 929
Autres dettes			175
Produits constatés d'avance			174
<b>TOTAL III</b>			176 <b>120 994</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			180 <b>151 985</b>

## Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

## ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant 

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025	
Ventes de marchandises		209		210	8 709
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	62 856
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	4
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	<b>71 568</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	6 302
Variation de stock (marchandises)				236	-951
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	5 444
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	583
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	25 889
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	642
Rémunérations du personnel				250	17 395
Cotisations sociales			(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	2 345
Dotations aux amortissements			(dont amortissement du fonds de commerce)	255	485
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	239
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	<b>58 677</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>				270	12 891
Produits financiers				III	280
Produits exceptionnels				IV	290
Charges financières				V	294
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			VI	300
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices				VII	306
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>				310	<b>10 931</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				312	10 931
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	1 929
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensés de réintégration )	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
<b>Déductions</b>					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>				352	12 860
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables					360
(dont imputés sur le résultat)					
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>				370	12 860
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				372	

### ③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant 

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)		Désignation de l'entreprise :		JARDIN DE L'ESTHETIQUE							
<b>I - IMMOBILISATIONS</b>											
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	400	129 241	402		404		406	129 241			
- Autres	410	1 080	412		414		416	1 080			
I - Terrains	420		422		424		426				
m - Constructions	430		432		434		436				
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	40 906	442		444		446	40 906			
c - Installations générales, agencements divers	450	46 156	452		454		456	46 156			
o - Matériel de transport	460		462		464		466				
r - Autres immobilisations corporelles	470	1 415	472		474		476	1 415			
Immobilisations financières	480	1 548	482		484		486	1 548			
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>220 347</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>220 347</b>			
<b>II - AMORTISSEMENTS</b>											
Immobilisations amortissables			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500	1 080	502		504		506	1 080	
I - Terrains			510		512		514		516		
m - Constructions			520		522		524		526		
o - Installations techniques matériel et outillage industriels			530	40 055	532	485	534		536	40 539	
c - Installations générales, agencements, aménagements divers			540	46 156	542		544		546	46 156	
o - Matériel de transport			550		552		554		556		
r - Autres immobilisations corporelles			560	1 415	562		564		566	1 415	
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>88 706</b>	<b>572</b>		<b>485</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>89 191</b>		
<b>III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)</b>											
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1	2	3	4	5	6	7	8				
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

## ④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant 

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : JARDIN DE L'ESTHETIQUE		
<b>I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				
A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation : Sur immobilisations	630	632	634	636
Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>	<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>
<b>B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>		
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B</b>	<b>780</b>
<b>II - DÉFICITS REPORTABLES</b>				
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860
<b>Total des déficits restant à reporter</b>				<b>870</b>
<b>III - DIVERS</b>				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		327	
			327	
Montant de la TVA collectée			374	14 132
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	6 779
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	
<b>IV - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS</b>				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693

**⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Exercice clos le 31/12/2025

Néant 

<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	2
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
	<b>TOTAL I</b>	106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL II</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL III</b>	152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)</b>	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	

### ⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant

N° SIREN	790239412		
Dénomination de l'entreprise	JARDIN DE L'ESTHETIQUE		
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	24 PLACE CARNOT	
	- Code postal / Ville	21200	BEAUNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	150
<b>Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)</b>	905	<b>1</b>	<b>Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)</b>	906	<b>150</b>

#### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

#### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	MME	Nom de famille / Prénom	PARENT ROSALIE		
Nom d'usage	MORIZOT		% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions
Naissance :	Date	21/06/1980	N° Département	21	Pays FR
	Commune	DIJON			
Adresse :	N° et voie	RUE DEVEVEY			Pays FR
	Code postal	21200	Commune	BEAUNE	

**⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant

N° SIREN	790239412
Dénomination de l'entreprise	JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 24 PLACE CARNOT
	- Code postal 21200
	- Ville BEAUNE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :

Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N° et voie	Commune	Pays
	Code postal		

## DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2025

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SASU	JARDIN DE L'ESTHETIQUE	
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP	790239412		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	24 PLACE CARNOT	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau	PASSAGE SAINT HELENE	
	- Code postal / Ville	21200	BEAUNE
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	9602B
Fait le	15/04/2026	A BEAUNE	
Signataire	Civilité, nom et prénom	MME MORIZOT	ROSALIE
	Qualité	PDG	
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination	SAS	IN EXTENSO	
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N			01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N			31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N			12
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			12
E - MONNAIE			
Code monnaie			EUR

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice clos le 31/12/2025

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ASSURANCE			113		

## TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2025

Identification de la société	
Désignation de la société	JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Numéro SIREN du principal établissement	790239412
Code NAF	9602B
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	12 860
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Défisits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	12 860
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
<b>TOTAL (h. + i. + j. + k.)</b>	<b>12 860</b>

<b>l. III - Bénéfices soumis au taux normal</b>	(a. - c. - h. - i.)	
---	---------------------	--

<b>m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %</b>	(d. - j. - k.)	
--	----------------	--